

## Propositions pour les programmes collège

Réaction au texte du groupe d'experts

Christian Couturier, pour le SNEP

Au plan de la méthode, nous avons travaillé de la façon suivante :

- Premier débat de la direction nationale après la présentation du mois de juin. Discussion avec le bureau du Centre EPS et société.
- Un texte d'analyse envoyé fin août aux responsables académiques comprenant la première réaction du groupe éducation du SNEP, une comparaison des programmes de 96, ceux de la voie professionnelle et la nouvelle proposition pour les collèges.
- Une proposition d'amendements au texte, et un débat à la réunion des responsables départementaux et académiques les 13 et 14 septembre.

Les remarques et propositions ci-dessous sont donc le fruit d'un travail collectif à l'échelle nationale. Nous allons étendre cette réflexion dans les jours qui viennent à l'ensemble de la profession.

Le texte qui nous a été présenté peut-être découpé en quatre parties que l'on peut apprécier pratiquement indépendamment les unes des autres. Nous retiendrons la partie générale introductive, la partie socle, les compétences attendues et la programmation. Nous attendons les autres parties annoncées du texte.

Notre travail présente deux étapes. La première revient sur un certain nombre de principes et propose une analyse globale. La seconde met en regard du texte du groupe d'experts des remarques, des amendements ou une réécriture selon le cas. La partie proposition est constituée d'un tableau avec à gauche la proposition du groupe (avec quelques remarques en rouge) et à droite la proposition du SNEP (avec en italique ce qui est repris du texte de gauche, les modifications en gras, et les propositions de nouvelles écritures en normal).

Les propositions ne s'inscrivent pas dans une rupture avec le texte présenté. Elles ne représentent donc pas le projet du SNEP. Elles sont une tentative de rendre plus explicites certains aspects du programme, tout en réduisant les écarts possibles avec le projet porté par le SNEP, et donc une partie non négligeable de la profession, depuis des années.

Enfin, nous réitérons notre demande d'une véritable séance de travail avec le groupe d'experts.

Nous pouvons apprécier positivement au moins trois éléments qui sont importants sur le plan professionnel et disciplinaire :

- L'introduction dans le texte (donc nouveauté par rapport à celui de 96) des « compétences attendues » qui rapprochent le programme EPS des autres programmes dans leurs conceptions, dans le respect de la charte des programmes du CNP qui n'a pas été remise en cause malgré la suppression de ce dernier par la loi Fillon.
- La volonté d'allonger les cycles et donc le temps de pratique des élèves dans une APSA donnée.
- La recherche par la programmation, bien que ce ne soit pas très explicite, d'un équilibre entre diversité des APSA et l'atteinte d'un « niveau 2 » dans un nombre d'APSA non négligeable pour garantir un niveau de compétence satisfaisant.

Pour autant nous avons un certain nombre de remarques et de propositions à faire, tant sur la forme que sur le fond. Par ailleurs la situation politique du moment nous imposera de prendre en compte un huitième pilier du socle commun, ainsi que l'annonce de l'accompagnement éducatif. Pour ce dernier cas, nous devrons poser la question du soutien en EPS, qui n'est pas évoqué actuellement. Nous y reviendrons ultérieurement dans un autre courrier.

### **Premier constat**

Les textes proposés ne s'appuient jamais, malgré nos demandes systématiques, sur un bilan réel et approfondi, sur une identification de ce que produit l'EPS à grande échelle, sur les dysfonctionnements que l'on veut corriger, sur ce qu'il faut garder,... A ce stade, et après plus de 15 ans de débats sur les programmes, nous devons considérer que cela n'est pas très sérieux. Le flou dans lequel nous restons permet toutes les interprétations et spéculations possibles sur l'usage de tel mot, de telle notion, l'influence de tel courant....

### **Deuxième constat**

Un des arguments donnés à la réécriture des programmes, outre la nécessité de l'intégration du socle commun, était l'harmonisation de l'ensemble des programmes pour l'école primaire, les collèges et les lycées.

Les seuls programmes qui ont fait consensus au moment de leur écriture sont les programmes de la voie professionnelle. Le vote en "pour" du SNEP et des autres organisations au CSE fait suite à pratiquement 3 ans de discussions avec le groupe d'experts de l'époque présidé par Gilles Klein. La logique aurait voulu que l'on parte de ce programme, dont la plupart des formulations ont fait l'objet de longues discussions, pour élaborer le nouveau programme. Nous ne parlons pas ici de la programmation ou des problèmes spécifiques des LP, mais de la partie générale qui précise ce qu'est l'éducation physique, en référence aux programmes lycées. Or ce programme fait l'objet actuellement d'un "relookage", pour être mis en conformité avec les futurs programmes collèges qui ne sont bien sûr pas encore validés ! On peut donc s'étonner sincèrement de cette démarche. Il faudra que l'institution justifie publiquement le pourquoi, explicite ce qui dans les programmes de la voie professionnelle ne va pas, etc.

Cela dit nous ne faisons pas de cette remarque un principe. Il est concevable et légitime de considérer le collège comme une entité et proposer une démarche spécifique. Mais pourquoi alors avoir choisi l'ambiguïté et la difficulté d'un « entre deux », c'est-à-dire chercher grosso modo à coller au lycée et au primaire, tout en cherchant à s'en démarquer, sans que cette démarcation soit suffisamment pertinente pour provoquer une adhésion immédiate au texte ? Le changement d'appellation des compétences est ici interrogé, de même que par exemple le passage d'une compétence « **réaliser des actions à visée artistique ou esthétique** » à « **Se produire devant les autres** », ce qui n'a rien à voir.

### **Troisième constat**

Les propositions faites par le SNEP en novembre 2006, surtout concernant la présentation de la fonction de l'EPS et donc la nature de la discipline n'ont pas été reprises. Ce ne serait pas un problème en soi si ensuite la méthode de concertation permettait une véritable mutualisation. Mais il n'y a pas eu de volonté de faire un travail commun en amont et, en fin de parcours, c'est toujours un point de vue unique, semble-t-il majoritaire à l'Inspection (donc partiel), qui est prédominant. De plus, les enjeux du débat sous-jacent ne sont pas livrés à la profession. Autrement dit la « concertation » apparaît pour l'instant vraiment formelle, voire inutile. Nous continuons pourtant à « jouer le jeu », parce que nous considérons par principe que notre rôle à tous, à nos places respectives, est de défendre et faire progresser la discipline, pour une meilleure formation des jeunes. Mais nous

attendons une réponse claire de l'institution sur la méthode qui va être utilisée pour aboutir à un texte final. La transparence nous paraît une nécessité.

### ***L'EPS : missions, finalités...***

C'est à ce niveau que les propositions semblent les plus faibles, sur le fond, en n'abordant aucun élément de compréhension du champ culturel qui nous intéresse.

L'ancrage de l'EPS dans le système éducatif, ses missions sont largement sous-estimés, faisant un peu comme si c'était évident et acquis. Nous ne partageons pas ce point de vue. De plus, à l'heure où le gouvernement a fait du sport à l'école un des enjeux majeurs, nous risquons de passer à côté d'un positionnement plus "fondamental". A titre de comparaison, le programme de technologie (2005), dans son préambule, répond bien, de façon claire et explicite à cette préoccupation. Il nous a servi de repère pour faire de nouvelles propositions.

**Le plan des notions** est sans doute le plus problématique. On ne sort pas de la caricature et des nouvelles formules à chaque nouvelle « opération programme ». C'est vraiment un problème qui ne nous grandit pas et qui entraînera ensuite des discours qui se voudront très convaincants de la part de ceux qui devront nous "expliquer" les programmes ou préparer les étudiants au CAPEPS.

**Professionnellement parlant**, nombreux sont ceux qui estiment que cela n'a pas beaucoup d'impact sur l'enseignement au quotidien. Nous pensons pourtant que "la façon dont on parle" de l'éducation physique est importante et peut orienter l'activité professionnelle à plus ou moins long terme. Cela conditionne aussi les formations et les préparations aux concours.

C'est la raison pour laquelle il est difficile d'accepter des "choses" comme "compétences motrices", qui plus est coupées du méthodologique et du relationnel. Un tel retour en arrière est assez incompréhensible : on aura du mal à expliquer, après avoir passé un temps infini à démontrer que l'activité physique implique la personne dans sa globalité, que « maîtriser un affrontement » ce n'est que du « moteur ». D'ailleurs le texte lui-même, nous y reviendrons, démontre l'inadaptation des termes en inscrivant dans les « compétences motrices »... du « méthodologique ».

### ***La programmation des APSA***

C'est une question déterminante. Chaque texte institutionnel, IO puis programmes, certification... a fait des propositions qui ont comme fonction d'orienter, et aujourd'hui de « calibrer » l'enseignement de l'EPS dans un cursus ou à une étape de la scolarité. Si les APSA sont bien nos « matières d'enseignement » (Alain Hébard), leur nombre et leur mode de regroupement influent directement sur l'EPS. Il s'agit, historiquement, de régler le problème de l'étendue du champ culturel de référence (qu'est-ce que l'on retient à tel niveau ?), de la diversité acceptable pour que de réels apprentissages s'opèrent.

Ce problème, déterminant selon nous, a toujours été réglé par du « bricolage » (ce qui n'est pas forcément péjoratif). Nous pourrions espérer progresser avec le temps...

Mais il semble qu'il y ait là aussi problème. Il s'agit d'une démission de l'institution par rapport à la demande inscrite dans les programmes lycée (cycle terminal) qui dit : *"Les programmes du lycée sont confrontés au choix des compétences attendues et à l'équilibre des activités programmées. Le problème de la correspondance entre les types de compétences et les activités physiques, sportives et artistiques, est donc posé. Les travaux sur cette correspondance devront se poursuivre et mobiliser de façon concertée à la fois les experts, les enseignants, la recherche."* Un travail de recherche aurait dû être impulsé. Qu'en est-il ?

Classer les APSA permet de circonscrire le champ culturel de référence, de fixer les choix faits par l'école pour éduquer les jeunes. On peut ainsi protéger l'école de certaines pratiques ou au contraire en promouvoir d'autres... Au plan scientifique, plusieurs classifications sont disponibles mais aucune n'est directement opérationnelle pour les programmes. Il faudrait pouvoir aller vers plus de rigueur, a minima rendre explicite le ou les classements proposés pour permettre aux enseignants de choisir explicitement des APSA, les rapprochements possibles... Et sur le plan professionnel, il s'agit de définir concrètement ce qu'est une éducation physique « complète et équilibrée » à un moment donné et dans un contexte donné, et d'éclairer des choix qui ne soient pas pilotés par les installations et des représentations parfois relativement peu explicites de l'APSA.

La logique développée par l'IG depuis longtemps ne cesse d'entretenir des ambiguïtés, voire des incompréhensions, qui ne sont pas levées dans le texte actuel. Comment expliquer l'intérêt d'un double classement des APSA (ici les compétences motrices plus les groupes d'activités, avec en plus un emboîtement du second dans le premier) ? Nous posons depuis longtemps cette question, nous n'avons jusqu'à présent obtenu aucune réponse. Nous allons continuer à la poser.

Malgré tout si l'on analyse les propositions actuelles, il y a des points que l'on peut considérer comme positifs :

- Le passage par les 8 groupes (même non redéfinis) reste une référence qui permet de caractériser l'étendue et la diversité retenues. Il fixe la nécessité d'atteindre un niveau 2 dans au moins 8 APSA représentatives des 8 groupes. Tout dépendra évidemment de la définition des exigences du niveau 2.
- Une indication sur la nécessité de cycles de longueur "suffisante", même si on peut aller plus loin.
- Le rappel de l'exigence de savoir nager en fin de troisième.

Une définition d'un niveau 3, à atteindre dans au moins une activité aurait permis de combiner une polyvalence "sérieuse" et un approfondissement permettant d'aller vers une forme "d'excellence" pour développer de réels pouvoirs d'agir.

### ***Les compétences attendues***

Nous considérons qu'il s'agit d'une avancée, au bout du compte vraiment utile pour les enseignants : le programme fixe des repères de niveaux à atteindre, en essayant de donner de "l'épaisseur" aux compétences qui ne sont pas un simple savoir-faire.

Bien-sûr, tout dépend de la qualité du travail pour produire des fiches professionnellement intéressantes. D'une certaine manière donc, la validité du programme proposé repose en grande partie pour les enseignants sur la validité des fiches.

L'expérience que nous avons du lycée montre que ce n'est pas évident, et qu'il faut mettre en place une procédure de réflexion et de travail qui mobilise l'expertise professionnelle du plus grand nombre à travers notamment de la FPC. L'appui exclusif sur quelques experts ne permet pas de répondre convenablement à l'exigence de la tâche.

Si cette question est déterminante professionnellement, elle l'est aussi en dernière instance "politiquement" : quels sont les outils, les repères pour définir la réussite de tous ? Comment se définit un "élève physiquement, culturellement éduqué" si ce n'est par rapport à l'acquisition de compétences concrètes, révélatrices du niveau et de la nature des aptitudes ou ressources sollicitées et développées, et suffisamment riches pour définir justement une culture commune ?

### ***La partie socle***

Nous avons trouvé cette partie satisfaisante dans le contexte précédent en ne tombant pas dans le piège d'une transversalité de façade ou d'un utilitarisme pauvre. La perspective d'un huitième pilier change la donne. Il faudra donc probablement la réécrire en partie...

<p align="center"><b>ESSAI DE PRESENTATION DES PROGRAMMES EPS DU COLLEGE (IG)</b></p>	<p align="center"><b>ESSAI DE PRESENTATION DES PROGRAMMES EPS DU COLLEGE (proposition du SNEP)</b></p>
<p>L'éducation physique et sportive (EPS), à tous les niveaux de la scolarité, contribue, aux côtés des autres disciplines, à l'instruction, à la formation, et à l'éducation générale de tous les élèves. Elle participe à l'acquisition et à la maîtrise du socle commun et permet de faire partager aux élèves les valeurs de la République. <i>(cette partie, lapidaire, ne positionne pas l'EPS par rapport à son intérêt « social ». C'est une vision purement « scolaire » et très utilitariste)</i></p> <p><b><u>1 FINALITE ET OBJECTIFS DE L'EPS</u></b></p> <p>L'éducation physique et sportive (EPS) a pour finalité de former un citoyen physiquement et socialement éduqué, cultivé, lucide et autonome. Par la pratique scolaire des activités physiques sportives et artistiques, elle vise, pour tous les élèves, en les articulant et sans ordre de priorité les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'acquisition de compétences et de valeurs permettant l'accès au patrimoine culturel. <i>(cette phrase ne convient pas, elle est contradictoire avec ce qui est écrit plus bas qui affirme le contraire, voir 2-1, en disant que c'est par la confrontation aux APSA, donc le patrimoine, que l'on acquiert des compétences)</i></li> <li>- La sollicitation, le développement et la mobilisation des ressources individuelles <i>(il faut noter qu'à aucun endroit, même plus loin dans le texte, la notion de ressource, de potentiel, n'est défini ni explicité)</i>, favorisant l'enrichissement de la motricité pour gagner en aisance et en efficacité.</li> <li>- L'acquisition des compétences permettant la gestion de la vie physique et sociale et l'entretien de la santé.</li> </ul> <p><b><u>2 LES ACQUISITIONS FONDAMENTALES</u></b></p> <p><i>(cette partie est mal formulée, notamment au primaire où il n'y aurait pas d'apprentissage, ni de référence aux APSA... il s'agit d'un retour en arrière par rapport aux programmes actuels)</i></p> <p>L'EPS se caractérise de façon plus spécifique en fonction des étapes scolaires, de l'âge des élèves et du temps de pratique accordé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'école primaire constitue l'étape où l'élève, par la confrontation à des problèmes moteurs variés, explore ses possibilités et élabore ses premières réponses motrices.</li> <li>- Le collège est l'étape où l'élève cherche à gagner en efficacité, à performer, à identifier les problèmes qui se posent, à les résoudre et à stabiliser ses réponses en utilisant au mieux son potentiel. Parallèlement à une intégration progressive de la règle, il apprend à s'engager dans une démarche de projet et acquiert des méthodes.</li> </ul>	<p><b><u>1 MISSIONS DE L'EPS</u></b></p> <p>La culture physique, sportive et artistique est aujourd'hui un élément incontournable de la culture universelle. Elle touche tous les secteurs de la vie et fait partie intégrante du quotidien. L'école, puis le collège et le lycée, doivent préparer les élèves à se l'approprier de façon critique, responsable et lucide, en tant que pratiquants et en tant que citoyens. Il s'agit de prendre conscience de son intérêt pour son propre développement, ainsi que de ses enjeux et des problèmes qu'elle pose à l'échelle de la société. C'est dans cette optique que l'EPS participe à la construction d'une culture commune à tous les élèves. (écriture sur le même principe que le programme de technologie)</p> <p><i>Par la pratique scolaire des activités physiques sportives et artistiques, elle vise, pour tous les élèves, en les articulant et sans ordre de priorité les objectifs suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L'acquisition de compétences, connaissances et valeurs représentatives du patrimoine culturel</b></li> <li>- La sollicitation, le développement et la mobilisation des ressources individuelles, favorisant l'enrichissement <b>de l'activité adaptative de l'élève pour gagner en aisance et en efficacité.</b></li> <li>- L'acquisition des compétences <b>et connaissances</b> permettant la gestion de la vie physique et sociale et l'entretien de la santé.</li> </ul> <p><b><u>2 L'EPS AU COLLEGE</u></b></p> <p><b>L'EPS, pour proposer tout au long du cursus une formation complète et cohérente, doit faire certains choix</b> en fonction des étapes scolaires, de l'âge des élèves et du temps de pratique accordé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'école primaire constitue l'étape où l'élève, par la confrontation à des problèmes variés et la rencontre avec les autres, dans différentes APSA, explore ses possibilités et construit ses premières compétences spécifiques et générales. Il apprend en jouant avec des règles et en adoptant différents rôles sociaux.</li> <li>- Le collège est l'étape où l'élève cherche à gagner en efficacité, à performer, à développer au mieux son potentiel, à identifier les problèmes qui se posent, à les résoudre et à stabiliser ses réponses. <b>Progressivement, il apprend à s'engager dans une démarche de projet et poursuit l'acquisition de méthodes efficaces.</b></li> </ul>

- Le lycée est l'étape où l'élève se détermine, approfondit ses apprentissages et affine ses réponses dans un nombre plus réduit d'APSA. Il gagne en autonomie pour bâtir des projets (d'action, de jeu, de transformation ou d'entraînement) adaptés à ses possibilités.

Pour atteindre les visées éducatives et garantir une formation complète et équilibrée, il est nécessaire de confronter chaque élève à des environnements physiques et humains variés, lui permettant de vivre des expériences corporelles riches, concrètes et originales, posant des problèmes de différentes natures.

Les acquisitions fondamentales sont de deux ordres :

- moteur
- méthodologique et social.

*(nous contestons à la fois les appellations, mais aussi la séparation des 2 blocs que nous avons déjà contestés au lycée. La lecture ci-dessous montre le bien fondé de nos critiques : par exemple on appelle compétence motrice « optimiser... ». Or ce n'est évidemment pas que du moteur, même dans une conception large. Par ailleurs, qui n'affirmerait pas que « persévérer et s'investir », c'est du méthodologique ! Depuis 20 ans maintenant, « nos experts » campent sur des positions intenable. Pourquoi ? Sans changer fondamentalement le contenu, nous proposons à minima une écriture plus « dialectique »)*

### **2.1 Les quatre compétences motrices fondamentales :**

C'est par la confrontation à différents ensembles d'activités qui se caractérisent par les mêmes motifs d'agir que le programme du collège vise l'acquisition de quatre compétences motrices fondamentales.

#### **Optimiser une performance mesurable dans un milieu normé**

Réaliser et stabiliser une performance mesurée dans le temps et/ou l'espace, à une échéance donnée, en utilisant au mieux son potentiel, dans un milieu normé, terrestre ou aquatique, en sachant s'investir et persévérer quel que soit le type d'effort.

**Commentaires :** Après l'étape de l'école primaire où il s'est agi de se confronter à la nécessité de réaliser une performance dans un milieu normé, de s'éprouver, en recherche au collège la stabilisation des performances produites par l'élève dans une zone proche de son maximum. Il doit ainsi utiliser ses connaissances et les règles d'action construites pour exploiter au mieux un potentiel qu'il apprend à connaître et à utiliser.

Les valeurs liées à l'effort, l'investissement et la persévérance sont recherchées dans des activités physiques confrontant l'élève à deux milieux différents nécessitant deux types de motricités : terrestre (athlétisme) et aquatique (natation sportive).

#### **Adapter ses déplacements en milieu incertain**

Réaliser, maîtriser et adapter un déplacement en faisant des choix d'itinéraires, dans un milieu plus ou moins connu, plus ou moins varié, situé en pleine nature ou en condition similaire, nécessitant de s'engager en sécurité dans le respect de l'environnement.

**Commentaires :** C'est la maîtrise et l'adaptation qui sont recherchées et privilégiées au collège au-delà de la réalisation d'un déplacement. Quelle que soit l'activité physique de pleine nature pratiquée, il s'agit pour l'élève de choisir des itinéraires adaptés aux contraintes de milieu et à ses réelles possibilités et de se montrer efficace dans la mise en œuvre d'un déplacement sûr.

- Le lycée est l'étape où l'élève se détermine, approfondit ses apprentissages et affine ses réponses dans un nombre plus réduit d'APSA. Il gagne en autonomie pour bâtir des projets (d'action, de jeu, de transformation ou d'entraînement) adaptés à ses possibilités.

Pour atteindre les visées éducatives et garantir une formation complète et équilibrée, il est nécessaire de confronter chaque élève, **au sein du groupe classe**, à des environnements physiques et humains variés, lui permettant de vivre des expériences corporelles riches, concrètes et originales, posant des problèmes de différentes natures.

### **3 COMPETENCES A ACQUERIR**

Le champ des pratiques corporelles est extrêmement vaste. Pour permettre à l'élève d'avoir une formation visant l'essentiel de ces pratiques, l'école identifie et sélectionne – pour le collège - quatre grandes catégories de compétences qui sont les plus représentatives de cette culture et du sens de celle-ci. Il s'agira d'apprendre à l'élève à :

- **réaliser une performance mesurée à une échéance donnée ;**
- **adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux ;**
- **réaliser des actions à visée artistique ou esthétique ;**
- **conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif ;**

(Reprise ici des formulations du LP, pour uniformiser un peu sur l'ensemble du cursus.

On ne connaît pas le statut des « commentaires » dans le texte proposés. Sont-ils présents à cette étape pour présenter les choses ou seront-ils présent dans le texte final ? En tout cas ils sont révélateurs du fait que les compétences dites motrices intègrent des compétences dites méthodologiques : « utiliser ses connaissances et règles d'action... Par ailleurs ils ne sont pas homogènes et introduisent au passage « la » classification des APSA. En tout état de cause ils doivent être revus)

En milieu scolaire, l'acquisition de ces compétences ne peut se faire sans que dans le même temps l'élève comprenne comment il se transforme pour répondre aux problèmes

Les valeurs d'engagement responsable et de respect de la sécurité et de l'environnement sont privilégiées. Cette compétence doit se bâtir au travers de la pratique des activités physiques de pleine nature.

### Se produire devant les autres

*(On ne comprend pas le glissement sémantique qui pour le coup ici n'a rien à voir avec une compétence et encore moins avec un classement d'activités. L'APSA dans laquelle « se produire devant les autres » est la plus problématique aujourd'hui, c'est la natation ! D'autre part mettre le sens fondamental, car il s'agit bien du « fondamental » ici, de la gymnastique à : se produire, est une remise en cause didactique assez impressionnante)*

Concevoir, produire et maîtriser des enchaînements de formes à visées artistiques ou acrobatiques, devant un public ou un jury, selon un code, en osant se montrer et s'assumer.

**Commentaires :** C'est la confrontation au regard et à l'application d'autrui qui est recherchée dans la pratique des activités artistiques et gymnastiques. Pour cela, l'élève est impliqué à chaque étape de la construction du projet (conception, mise au point, présentation de sa production devant un public ou jury). Il doit vivre et assumer les rôles liés à ces pratiques : chorégraphe, danseur, spectateur, concepteur d'un code, gymnaste, pareur, juge...

La construction d'une image positive de soi, d'un corps assumé et maîtrisé dans le respect d'exigences fortes, la créativité et la recherche d'émotions, sont ici recherchées et associées aux valeurs de tolérance, d'objectivité.

Cette compétence doit se bâtir au travers de la pratique des activités gymnastiques et des activités physiques artistiques.

### Maîtriser un affrontement

Prendre des informations et des décisions, réaliser des actions efficaces, lors d'un affrontement individuel ou collectif, avec ou sans engin, dans le cadre d'un rapport de forces équilibré et adapté, en respectant les règles d'autrui à tout moment de l'affrontement.

**Commentaires :** Ce qui est plus particulièrement recherché dans la confrontation individuelle ou collective à autrui, c'est l'adaptation à l'autre avec l'obligation qui est faite au pratiquant de prendre rapidement des informations (adversaire, partenaire, cible, espace...), de les traiter, de prendre les décisions pertinentes et de les mettre en œuvre de façon efficace. Les acquisitions concerneront chacun de ces trois temps (s'informer, décider, agir) en veillant à adapter le rapport de force proposé.

Les valeurs de respect (des autres et des règles) seront privilégiées.

Les sports de combat, les sports de raquette et les sports collectifs devront être abordés dans le traitement de cette compétence.

Ces quatre compétences motrices fondamentales s'articulent avec quatre compétences méthodologiques et sociales.

## 2.2 Les quatre compétences méthodologiques et sociales

L'atteinte des finalités et objectifs de l'EPS et la maîtrise du socle commun supposent l'élaboration de méthodes et d'attitudes favorables à l'ensemble des apprentissages, à la gestion de sa condition physique et à l'ouverture à des valeurs citoyennes. L'acquisition de compétences méthodologiques et sociales permettra à l'élève de se montrer progressivement plus respectueux, solidaire, autonome et réfléchi dans sa pratique.

### Agir dans le respect des règles, de soi et des autres

Agir dans le respect :

- de règles de sécurité, de vie sociale et de fonctionnement.

posés par l'apprentissage des APSA. L'enseignement doit donc permettre à l'élève de se doter de méthodes, d'attitudes et de savoir-faire sociaux pour progressivement devenir de plus en plus autonome dans ses apprentissages et critique sur la culture sportive et artistique. Au collège, on retiendra particulièrement :

(Reprise ci-dessous du texte du groupe, une seule modification à propos du respect des règles)

### Agir dans le respect des règles, de soi et des autres

Agir dans le respect :

- de règles de sécurité, de vie sociale et de fonctionnement.
- De soi et des autres pour fonctionner ensemble.

### Organiser et assumer des rôles

Gérer et organiser des pratiques et des apprentissages en sachant :

- installer, utiliser, ranger du matériel,
- fonctionner avec des fiches de travail,
- assumer des rôles sociaux et des responsabilités
- travailler en équipe.

<p>- <u>De soi et des autres</u> pour fonctionner ensemble.</p> <p><b>Organiser et assumer des rôles</b>  <b>Gérer et organiser</b> des pratiques et des apprentissages en sachant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- installer, utiliser, ranger du matériel,</li> <li>- fonctionner avec des fiches de travail,</li> <li>- assumer des rôles sociaux et des responsabilités</li> <li>- travailler en équipe.</li> </ul> <p><b>Se mettre en projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Identifier</u> les conditions de l'action et ce qui peut déterminer la réussite ou l'échec de celles-ci, pour</li> <li>- <u>Elaborer un projet</u> d'action et le mettre en œuvre,</li> <li>- <u>Apprécier</u> son efficacité.</li> <li>- <u>Raisonner</u> avec logique et rigueur.</li> <li>- Développer sa <u>persévérance</u>.</li> </ul> <p><b>Se préparer, se préserver, se connaître</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Se préparer à agir</u> efficacement en sachant :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'échauffer et récupérer d'un effort, dans le respect de principes simples</li> <li>- se concentrer, maîtriser ses émotions.</li> </ul> </li> <li>● <u>Identifier les facteurs de risque</u>, prendre en compte ses potentialités et de prendre des décisions adaptées.</li> <li>● <u>Apprécier les effets</u> de l'activité physique sur le corps humain.</li> <li>● <u>S'approprier des principes</u> de santé et d'hygiène de vie.</li> </ul> <p><i>Commentaires</i> : Ces quatre compétences méthodologiques et sociales s'inscrivent dans la continuité de l'école primaire et préparent les compétences méthodologiques du lycée. L'étape du collège doit permettre à l'élève d'assumer des rôles divers, de prendre des responsabilités et des initiatives et de gagner progressivement en autonomie et en maturité. Il doit pour cela acquérir des méthodes et élaborer des attitudes socialement utiles, dans les différents champs de l'activité déployée en EPS.</p>	<p><b>Se mettre en projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Identifier</u> les conditions de l'action et ce qui peut déterminer la réussite ou l'échec de celles-ci, pour</li> <li>- <u>Elaborer un projet</u> d'action et le mettre en œuvre,</li> <li>- <u>Apprécier</u> son efficacité.</li> <li>- <u>Raisonner</u> avec logique et rigueur.</li> <li>- Développer sa <u>persévérance</u>.</li> </ul> <p><b>Se préparer, se préserver, se connaître</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <u>Se préparer à agir</u> efficacement en sachant :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'échauffer et récupérer d'un effort, dans le respect de principes simples</li> <li>- se concentrer, maîtriser ses émotions.</li> </ul> </li> <li>● <u>Identifier les facteurs de risque</u>, prendre en compte ses potentialités et de prendre des décisions adaptées.</li> <li>● <u>Apprécier les effets</u> de l'activité physique sur le corps humain.</li> <li>● <u>S'approprier des principes</u> de santé et d'hygiène de vie.</li> </ul> <p>En confrontant l'élève à la fois à une pratique conséquente, organisée pour l'apprentissage de tous des compétences sportives et artistique, et à une réflexion sur ses propres apprentissages, l'EPS contribue à la l'acquisition de connaissances susceptibles d'être approfondies ultérieurement, pour se doter d'habitudes de vie favorisant le développement de la santé.</p> <p>Dans l'ensemble des disciplines scolaires, l'EPS occupe un espace particulier en offrant un terrain unique où le corps est un outil déterminant de son développement, source de bien-être. Elle offre ainsi une alternance aux apprentissages purement intellectuels et permet ainsi de mieux rythmer la semaine de l'élève. Elle permet en outre une formation déterminante au travail en groupe et à la coopération.</p>
<p><b>3. LA CONTRIBUTION DE L'EPS AUX ACQUISITIONS DU SOCLE COMMUN</b></p> <p><b>4. LE LIEN ENTRE LE PROGRAMME D'EPS ET LES THEMES DE CONVERGENCE</b></p>	<p>RAS mais préparer l'écriture du pilier 8 !</p>
<p><b>5. LES COMPETENCES ATTENDUES</b></p> <p><i>(La notion de déclinaison est complètement hors contexte ! comme s'il existait « quelque part » ces compétences fondamentales. Qu'elles soient un outil d'affichage ou de compréhension, passe encore,</i></p>	



<p><i>mais parler de déclinaison leur confère une véritable existence. Où existent-elles ? Quel scientifique aujourd'hui soutiendrait une pareille hypothèse ?)</i></p> <p>Les compétences attendues dans chacune des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) sont une déclinaison des compétences motrices fondamentales et des compétences méthodologiques et sociales. Elles participent à la construction des acquisitions fondamentales visées par le programme. Elles sont constituées de connaissances, capacités et attitudes.</p> <p>Le programme précise :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les compétences attendues à la fin d'un cycle d'apprentissage dans trente APSA représentatives des pratiques les plus fréquemment programmées, les plus adaptées aux conditions courantes d'enseignement et de nature à permettre une EPS complète et équilibrée.</li><li>- Deux niveaux d'exigence sont identifiés : le niveau 1 pour une activité enseignée durant au moins dix heures de pratique effective et le niveau 2 pour une activité enseignée durant au moins vingt heures de pratique effective.</li><li>- Les liens avec le socle commun et les thèmes de convergence.</li></ul> <p>Des documents d'accompagnement des programmes comportent des fiches précisant pour les niveaux 1 et 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les connaissances, capacités et attitudes se rapportant aux compétences attendues du programme.</li><li>- Le rappel des liens avec le socle et les thèmes de convergence.</li></ul> <p>Chaque académie officialise par ailleurs une liste de dix autres APSA qui correspondent aux réalités et particularités locales et publie les fiches complètes qui les concernent selon le modèle proposé par le programme.</p>	<p><b>Les compétences attendues dans chacune des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) participent à l'acquisition et la construction des grandes compétences visées par le programme ainsi que les méthodes pour apprendre. Elles sont constituées de connaissances, capacités et attitudes.</b></p> <p>Redondant avec la partie programmation</p>
---	--

**6. LES REGLES DE PROGRAMMATION DES APSA SUR LES QUATRE ANNEES DU COLLEGE**

*(un certain nombre de choses sont escamotées, en particulier la raison de l'existence de ce paragraphe. Même si cela peut paraître évident, pour l'extérieur par exemple, il serait bon de rappeler la fonction de la programmation. C'est le sens des propositions ci-contre. Par ailleurs on voit bien ici l'inintérêt d'avoir deux classifications des APSA dans un même texte, avec une entrée par les compétences dites motrices d'un côté et les groupes du collège de l'autre que l'on voit réapparaitre ici. A lieu de repenser les groupes pour qu'ils soient réactualisés, on crée une double classification qui n'apporte rien. En effet, dans la conception actuelle, si on passe par les 8 groupes, on passe obligatoirement par les 4 compétences motrices. Malgré les apparences, le texte ne propose aucune évolution par rapport aux précédents programmes. Enfin il serait bon, plutôt que d'aligner les contraintes, d'annoncer clairement les objectifs :*

**6. LA PROGRAMMATION DES APSA SUR LES QUATRE ANNEES DU COLLEGE**

La programmation des APSA est la première opération par laquelle passe l'équipe des enseignants. Elle joue un rôle important dans la qualité de l'EPS dispensée. Elle a plusieurs fonctions qui peuvent être parfois contradictoires. Il s'agit tout à la fois d'assurer la rotation dans les installations disponibles, de proposer une EPS équilibrée, riche et diversifiée, d'assurer des apprentissages solides, de prendre en compte la culture environnante... L'équipe devra donc apprécier quelle doit-être la programmation « optimale » pour répondre aux missions citées en introduction. Par ailleurs il apparaît nécessaire, pour s'assurer que les élèves, et pas seulement les meilleurs, accèdent à un niveau satisfaisant de compétences, d'aller vers un allongement des cycles. Enfin la programmation devra, pour des raisons d'équité, devra tenir compte des

<p><i>allonger les cycles pour de réels apprentissages, mieux prendre en compte les préoccupations des filles... Au bout du compte, le texte que nous proposons ci-contre paraît suffisant pour orienter le travail)</i></p> <p>Pour une programmation complète et équilibrée permettant des acquisitions de niveau 2, il est nécessaire, dans les quatre années du collège et dans le temps de pratique accordé aux élèves que les règles suivantes soient respectées :</p> <p><b>1/ Les quatre compétences motrices fondamentales doivent être traitées :</b> L'acquisition de chacune des quatre compétences motrices fondamentales doit se réaliser au travers du traitement jusqu'au niveau 2 du programme, d'au moins une ou deux APSA représentatives.</p> <p><b>2/ Huit APSA, représentatives de huit catégories ou ensembles d'APSA doivent être traitées :</b> Pour construire chacune des quatre compétences motrices fondamentales du programme et permettre un enrichissement culturel et moteur suffisant des élèves, il est nécessaire de les confronter aux problèmes moteurs particuliers posés par huit ensembles d'APSA ainsi listés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>En relation avec la compétence motrice : « Optimiser une performance mesurable dans un milieu normé » :</b><ul style="list-style-type: none"><li>● Les activités athlétiques.</li><li>● Les activités aquatiques de la natation sportive.</li></ul></li><li>- <b>En relation avec la compétence motrice : « Adapter ses déplacements en milieu incertain » :</b><ul style="list-style-type: none"><li>● Les activités physiques de pleine nature.</li></ul></li><li>- <b>En relation avec la compétence motrice : « Se produire devant les autres » :</b><ul style="list-style-type: none"><li>● Les activités gymniques.</li><li>● Les activités physiques artistiques.</li></ul></li><li>- <b>En relation avec la compétence motrice : « maîtriser un affrontement » :</b><ul style="list-style-type: none"><li>● Les activités des sports collectifs.</li><li>● Les activités des sports de raquette.</li><li>● Les activités des sports de combat.</li></ul></li></ul> <p><b>3/ Le niveau 2 de compétence est visé dans au moins une des APSA de chacun des 8 ensembles.</b></p> <p><b>4/ Les quatre compétences méthodologiques et sociales doivent être traitées :</b> L'acquisition de chacune des quatre compétences méthodologiques et sociales peut se réaliser au travers de l'apprentissage de toutes les APSA retenues dans la programmation du collège. Il est possible, sans que cela soit nécessaire, de les traiter simultanément et de façon progressive, dans chacun des cycles d'enseignement abordés.</p> <p><b>5/ Le savoir nager doit être acquis en fin de troisième :</b></p>	<p>compétences à acquérir pour les filles comme pour les garçons, dans des pratiques mixtes, et qui devrait s'ouvrir plus largement sur les activités artistiques. Pour atteindre ces objectifs, il faudra respecter autant que faire se peut les principes suivants :</p> <p>Inutile</p> <p><b>1/ Huit APSA, représentatives de huit catégories ou ensembles d'APSA doivent être traitées :</b> <i>Pour construire les grandes catégories de compétences du programme et permettre un enrichissement culturel et moteur suffisant des élèves, il est nécessaire de les confronter aux problèmes moteurs particuliers posés par huit ensembles d'APSA ainsi listés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Les activités athlétiques.</li><li>● Les activités aquatiques de la natation sportive.</li><li>● Les activités physiques de pleine nature.</li><li>● Les activités gymniques.</li><li>● Les activités physiques artistiques.</li><li>● Les activités des sports collectifs.</li><li>● Les activités des sports de raquette.</li><li>● Les activités des sports de combat.</li></ul> <p><b>2/ Le niveau 2 de compétence est visé dans au moins une des APSA de chacun des 8 ensembles.</b></p> <p>Inutile car déjà écrit dans la première partie et dans les compétences attendues</p> <p><b>3/ Le savoir nager doit être acquis en fin de troisième :</b></p>
---	--

Le savoir nager doit faire l'objet d'une évaluation, au plus tard durant l'année de troisième. L'obtention d'un B2N (brevet de niveau 2 du savoir nager) est visée pour la fin du collège.

**6/ Une durée suffisante des cycles :**

Il est nécessaire que la durée des cycles soit suffisante pour permettre de réels apprentissages : 10 à 12 heures de pratique effective sont indispensables.

*(idée a priori intéressante puisque qu'elle va dans le sens d'un allongement, mais risque d'interprétations trop diverses, il faut mieux préciser)*

**7/ 10 à 16 APSA traitées durant les quatre années du collège :**

La programmation doit prévoir le traitement d'un nombre raisonnable d'APSA, se situant dans une fourchette allant de 10 à 16 activités, dont huit conduites au niveau 2.

*Commentaire : Le nombre de dix permet en effet de traiter à minima les exigences du programme de façon très approfondie et d'aborder deux nouvelles APSA. Le nombre de seize représente le maximum des activités qu'il est possible de traiter pour que huit soient conduites au niveau 2 et que huit autres permettent de prendre en compte la diversité culturelle des APSA sans se contenter de les survoler.*

**8/ Respect de critères pour effectuer le choix des APSA programmées :**

Les APSA retenues dans la programmation doivent être choisies en fonction des critères suivants :

- Les exigences des programmes.
- Les caractéristiques des élèves du collège,
- Les contraintes des installations sportives.

**9/ Trois activités au maximum de la programmation du collège peuvent être choisies hors de la liste nationale.**

*Le savoir nager doit faire l'objet d'une évaluation, au plus tard durant l'année de troisième. L'obtention d'un B2N (brevet de niveau 2 du savoir nager) est visée pour la fin du collège.*

**4/ Une durée suffisante des cycles :**

*Il est nécessaire que la durée des cycles soit suffisante pour permettre de réels apprentissages : 12 heures de pratique effective sont un minimum indispensable pour atteindre le niveau 1. Le niveau 2 correspond quand à lui à environ 30 heures minimum.*

Inutile car si on respecte le point précédent, tout en faisant les 8 groupes, on sera dans la fourchette

**5/ Approfondissement :**

Il est possible, dans le cadre d'un établissement donné et en fonction de la culture locale de viser un véritable approfondissement.

(Dans cette optique il est alors concevable de créer un niveau 3 collège, ou s'il correspond effectivement, le niveau 1 lycée)

Dit au début

A vérifier ce que ça signifie concrètement en fonction de la liste nationale

